



# REGLEMENT 2019

La manifestation "UN TOUR EN MORBIHAN" est une organisation du CoDep 56 ( Comité Départemental de Cyclotourisme FFCT du Morbihan) avec le concours de clubs FFCT qui vous accueilleront aux ravitaillements qu'ils ont en charge.

Parcours 100 et 150 Km

Départ de 7H30 à 9H00  
Arrivée pour 19H00

Parcours '**découverte**' familial  
d'environ 30 Km, le matin

Départ à partir de 8H30  
Arrivée pour 12H00

**Art. 1** - Toute personne affiliée ou non à la Fédération Française de Cyclotourisme, à partir de 18 ans, peut participer à cette organisation.

**Art. 2** - le Parcours '**découverte**' familial est ouvert aux moins de 18 ans accompagnés de leurs parents ou par un accompagnateur majeur muni d'une autorisation parentale.

**Art. 3** - Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle. Il doit observer les dispositions du code de la route ainsi que les prescriptions des services publics de police et de gendarmerie, les consignes verbales de l'organisateur et écrites du présent règlement.

**Art. 4** - La responsabilité de l'organisation ne pourra être recherchée que dans le cadre du droit commun. Il est rappelé que, en vertu de la loi et de la jurisprudence :

- la responsabilité de l'organisation ne peut être engagée que s'il intervient dans la réalisation de la faute ou s'il la provoque.

- l'organisation n'est civilement responsable que si la faute puise ses racines dans l'organisation même.

**Art. 5** - Les cycles utilisés par les participants doivent être équipés conformément au code de la route. Les vélos à assistance électrique (VAE) sont acceptés.

**Art. 6** - En apposant leur signature sur le bulletin d'inscription, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter et se déclarent en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi.

**Art. 7** - Le droit d'inscription est fixé, par journée, à :

- 8,00 € pour les licenciés - 11,00 € pour les non licenciés (circuit 150 Km).
- 6,00 € pour les licenciés - 9,00 € pour les non licenciés (circuit 100 Km).
- 2,00 € pour tous - Parcours '**découverte**' familial (circuit ~ 30 Km).

Majoration de 2,00 € pour les inscriptions après le 31 Mai 2019 ou sur place **sauf** parcours '**découverte**' familial.

**Art. 8** - Les fiches d'inscription accompagnées des droits d'inscription doivent parvenir chez le correspondant du CoDep au plus tard le 31 Mai 2019.

**Art. 9** - Chaque boucle sera dotée de 1 ou 2 points de contrôle et de ravitaillement.

**Art. 10** - Chaque participant devra faire viser sa carte de route au départ, aux contrôles intermédiaires et à l'arrivée.

**Art. 11** - Un diplôme sera remis à chaque participant lors d'un pot de l'amitié.

**Art. 12** - Le Comité Départemental se réserve le droit de modifier le présent règlement et celui d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.